

Condition de participation pour le tir en campagne

Attention Les participants qui n'ont pas été instruits à l'arme utilisée doivent être assistés par une personne formée en conséquence.

300m

Citoyen Suisse

De 10 ans à 19 ans		Pas de munition gratuite	Pas de subside
De 15 ans à 20 ans	Participent au cours JT 300m	Munition gratuite	Droit aux subsides
De 20 ans à XX ans	Fass57 et Fass90	Munition gratuite	Droit aux subsides
De 20 ans à XX ans	Mousquetons et fusil long	Munition gratuite	Pas de subside

25m – 50m

Citoyen Suisse

De 10 ans à 19 ans		Pas de munition gratuite	Pas de subside
De 15 ans à 20 ans	Participent au cours JT pistolet	Munition gratuite	Droit aux subsides
De 20 ans à XX ans	P49 et P75	Munition gratuite	Droit aux subsides
De 20 ans à XX ans	Pistolet calibre 7.65	Munition gratuite	Pas de subside

Etranger domiciliés en Suisse ou à l'étranger

Autorisation de l'autorité militaire	Être affiliés à une société membre de la FST	Pas de munition-gratuite	Pas de subside
--------------------------------------	--	--------------------------	----------------

**Dans tous les cas, le tir en campagne ne peut être effectué, par le tireur,
QU'UNE seule fois par année civile
1x 300m et 1x 25m ou 50m**